

# INSTARMAC

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SCJ

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SCJ  
Identification interne Cold Joint Sealer

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Instarmac Group plc  
Danny Morson Way  
Birch Coppice Business Park  
Dordon, Tamworth  
Staffordshire. B78 1SE  
United Kingdom  
Tel: +44 (0) 1827 872244  
Fax: +44 (0) 1827 874466  
email@instarmac.co.uk www.instarmac.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)7971 217 347

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229  
Dangers pour la santé humaine Non Classé  
Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH208 Contient du ADHESION PROMOTER. Peut produire une réaction allergique.

## SCJ

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P102 Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.</p>
----------------------------------	---

**2.3. Autres dangers****RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

<b>WHITE SPIRIT</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 64742-88-7	Numéro CE: 265-191-7
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 3 - H226	
Asp. Tox. 1 - H304	
Aquatic Chronic 2 - H411	
<b>BUTANE</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7
<b>Classification</b>	
Flam. Gas 1 - H220	
Press. Gas	
<b>NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 64742-48-9	Numéro CE: 265-150-3
<b>Classification</b>	
Muta. 1B - H340	
Carc. 1B - H350	
Asp. Tox. 1 - H304	
<b>XYLÈNE</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 3 - H226	
Acute Tox. 4 - H312	
Acute Tox. 4 - H332	
Skin Irrit. 2 - H315	

## SCJ

<b>1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 95-63-6		Numéro CE: 202-436-9
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H335		
Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>ADHESION PROMOTER</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 92062-17-4		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119491298-25-0000
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302		
Skin Corr. 1A - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 64-17-5		Numéro CE: 200-578-6
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 2 - H225		
<b>CUMÈNE</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 98-82-8		Numéro CE: 202-704-5
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226		
STOT SE 3 - H335		
Asp. Tox. 1 - H304		
Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>MÉTHANOL</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 67-56-1		Numéro CE: 200-659-6
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 2 - H225		
Acute Tox. 3 - H301		
Acute Tox. 3 - H311		
Acute Tox. 3 - H331		
STOT SE 1 - H370		

## SCJ

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.
---------------------------------------	---

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
-----------------------------	---

#### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.
--	--

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Laisser de petites quantités s'évaporer, si on peut le faire sans danger. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone.
------------------------------	---

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## SCJ

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

##### 8.1. Paramètres de contrôle

###### Valeurs limites d'exposition professionnelle

###### **BUTANE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 800 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

###### **XYLÈNE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 435 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 150 ppm 650 mg/m<sup>3</sup>

###### **ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m<sup>3</sup>

###### **CUMÈNE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm(D) 245 mg/m<sup>3</sup>(D)

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

###### **MÉTHANOL**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Commentaires sur les composants** WEL = Workplace Exposure Limits

#### WHITE SPIRIT (CAS: 64742-88-7)

**Commentaires sur les composants** WEL = Workplace Exposure Limits

##### 8.2. Contrôles de l'exposition

###### **Equipements de protection**



**Contrôles techniques appropriés** Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

**Protection des mains** Porter des gants de protection.

## SCJ

<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Aérosol.
<b>Couleur</b>	Noir.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.

#### 9.2. Autres informations

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts minéraux.

#### 10.5. Matières incompatibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - cutanée

**ETA cutanée (mg/kg)** 22 000,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

**ETA inhalation (gaz ppm)** 50 000,0

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 122,22

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)** 16,67

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire. Nocif par inhalation.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

## SCJ

<b>Contact cutané</b>	Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. Peut provoquer un eczéma de contact allergique.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.
<b>Voie d'exposition</b>	Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Dangereux pour l'environnement en cas de rejet dans les cours d'eau.

#### 12.1. Toxicité

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

## SCJ

Groupe d'emballage (ADR/RID) N/A

Groupe d'emballage (IMDG) N/A

Groupe d'emballage (ICAO) N/A

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Document d'orientation Safety Data Sheets for Substances and Preparations.  
Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Information générale If further information on training is required contact Instarmac Group plc

Date de révision 29/06/2017

Mentions de danger dans leur intégralité H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H340 Peut induire des anomalies génétiques.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH208 Contient du ADHESION PROMOTER. Peut produire une réaction allergique.



## SCJ

The purpose of the above information is to describe the products only in terms of health and safety requirements. This information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process. It is the users obligation to evaluate and use this product safely and to comply with all applicable laws and regulations. Such information is, to the best of the company's knowledge and belief, accurate and reliable as of the date specified.

All goods are supplied in accordance with Instarmac Group plc's general conditions of sale, copies of which may be obtained by telephoning sales on 01827 872244

Date de révision 01/04/2016  
 Révision 19  
 Remplace la date 30/03/2016

# INSTARMAC

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE SCJ

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial SCJ  
 No Interne Cold Joint Sealer

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Instarmac Group plc  
 Danny Morson Way  
 Birch Coppice Business Park  
 Dordon, Tamworth  
 Staffordshire. B78 1SE  
 United Kingdom  
 Tel: +44 (0) 1827 872244  
 Fax: +44 (0) 1827 874466  
 email@instarmac.co.uk www.instarmac.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)7971 217 347

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Pour l'homme	Acute Tox. 4 - H312; Acute Tox. 4 - H332
Pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (1999/45/CEE)

Xn; R20/21 F+; R12. R52/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient WHITE SPIRIT  
 XYLÈNE

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Danger

Mentions De Danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils De Prudence

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

## SCJ

P501 Conseils De Prudence Supplementaires P210 P211 P251 P273 P261 P302+352  P304+340  P312 P322 P363 P410+412	Éliminer le contenu/réceptier conformément à la réglementation locale.  Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Réceptier sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
--	--

### 2.3. Autres dangers

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

BUTANE  No CAS : 106-97-8                      No CE : 203-448-7	1-10%
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
WHITE SPIRIT  No CAS : 64742-88-7                      No CE : 265-191-7	10-30%
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. N;R51/53. R10,R66.
XYLÈNE  No CAS : 1330-20-7                      No CE : 215-535-7	10-30%
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315	Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R20/21 Xi;R38

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

## SCJ

## Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m <sup>3</sup>			
XYLÈNE	VLEP	100 ppm	435 mg/m <sup>3</sup>	150 ppm	650 mg/m <sup>3</sup>	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



SCJ

#### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

#### Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

#### Protection des mains

Porter des gants de protection.

#### Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire.

#### Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

#### Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Noir.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

### 10.5. Matières incompatibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire. Nocif par inhalation.

#### Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac.

#### Contact avec la peau

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. Peut entraîner un eczéma de contact allergique.

## SCJ

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

### 12.1. Toxicité

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### 12.4. Mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1950

No. UN (IMDG) 1950

No. UN (ICAO) 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 2.1

Classe ADR/RID/ADN Class 2

No. D'Étiquette ADR 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/Division ICAO 2.1

Étiquettes De Transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN N/A

## SCJ

Groupe d'emballage IMDG N/A

Groupe d'emballage ICAO N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-D, S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales

If further information on training is required contact Instarmac Group plc

Date de révision 01/04/2016

Révision 19

Remplace la date 30/03/2016

Phrases - R (Texte Intégral)

R12	Extrêmement inflammable.
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SCJ

#### Avis De Non-Responsabilité

The purpose of the above information is to describe the products only in terms of health and safety requirements. This information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process. It is the users obligation to evaluate and use this product safely and to comply with all applicable laws and regulations. Such information is, to the best of the company's knowledge and belief, accurate and reliable as of the date specified.

All goods are supplied in accordance with Instarmac Group plc's general conditions of sale, copies of which may be obtained by telephoning sales on 01827 872244